



PAROISSE SAINT-JEAN

23, rue Jean Moulin

18000 BOURGES

☎ 02.48.24.29.94

Site web : [paroisse Saint Jean à Bourges](http://paroisse-saint-jean-bourges.fr)

COLLECTE PAROISSIALE 2020

En fonctionnement, l'exercice comptable 2019 a été excédentaire de 5.400 €, grâce à l'augmentation des recettes liées aux obsèques (+ 2.000 €) et des mises à disposition des salles paroissiales (+ 1.300 €) malgré la diminution des quêtes des messes du week-end (- 900 €) et de la collecte paroissiale (- 700 €). Cet excédent a permis de financer en 2020 une partie des travaux d'éclairage de l'église Saint-Jean

En investissement, en 2019, nous avons **amélioré la sonorisation des trois lieux de culte** (13.400 €), financée par une souscription exceptionnelle de 15.500 € (dont un don anonyme très important) et nous avons réalisé quelques travaux d'entretien.

Il restera à finir d'améliorer l'éclairage de l'église Saint-Jean et, si possible, acheter un piano numérique pour accompagner les chants pendant les célébrations, tout en continuant à entretenir les bâtiments.

Votre soutien financier reste indispensable pour boucler l'année 2020, marquée par une baisse des recettes liées à la crise sanitaire, et ainsi assumer les dépenses de fonctionnement courant. **Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle.** Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Alain KRAUTH, curé de la paroisse
et les membres du Conseil Économique Paroissial



BULLETIN DE PARTICIPATION À LA COLLECTE PAROISSIALE 2020

À renvoyer à : Paroisse Saint-Jean - Collecte Paroissiale

23, rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Commune Mail :

Montant de la participation versée : 40 € 60 € 100 € 200 € €

par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du : / / 201..

en espèces

par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible au presbytère

Vous bénéficierez d'un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

COMPTES 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 (arrondies)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 (arrondies)	
Charges immobilières	32.000	Collecte paroissiale	10.000
amortissements	9.700	Mise à disposition des salles	15.500
chauffage	10.700	Accueil et Promotion (rdc St-Paul)	10.800
maintenances	1.800	Epicerie Solidaire Bourges-Nord	1.000
électricité	3.000	Autres (centre paroissial...)	3.700
entretien immobilier	5.200	Dons	900
taxe foncière	1.100	Marché de Noël	900
eau	500		
Contribution aux charges pastorales assurées par le Diocèse	6.800	Quêtes des messes du week-end	9.000
Contribution au Doyenné de Bourges	3.100	Célébrations d'obsèques	10.500
Fournitures pour le culte	1.100	Célébrations de baptême	2.400
Téléphone, internet, affranchissements...	1.200	Célébrations de mariage	800
Catéchèse enfants, adultes	800	Cotisations catéchèse	2.000
Autres dépenses (achats...)	3.300	Autres recettes	1.700
TOTAL DES DEPENSES	48.300	TOTAL DES RECETTES	53.700

LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse.

Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 19 % des ressources annuelles.

- ◆ En 2017, 106 familles ont donné 11.400 €.
- ◆ En 2018, 95 familles ont donné 10.700 €.
- ◆ **En 2019, 88 familles ont donné 10.000 €.**

CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère une autorisation de prélèvement à remplir et à signer. Elle devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

ATTENTION : LE DENIER DE L'ÉGLISE EST DIFFÉRENT DE LA COLLECTE PAROISSIALE

Le Denier de l'Église est appelé par le Diocèse (et non pas par la paroisse). Votre participation au Denier est versée directement au Diocèse qui s'en sert pour assurer le traitement des prêtres.

INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier à l'occasion d'une messe pour une intention particulière : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par l'Évêque à 18 €). Vous pouvez demander une intention de messe lors de la permanence au presbytère St-Jean le vendredi de 17 h à 19 h, ou par téléphone.